



Elections AFP : la CGT et le SNJ se félicitent du maintien du calendrier électoral

Les syndicats CGT et SNJ se félicitent que les élections professionnelles puissent se tenir aux dates prévues, du 9 au 16 octobre prochain.

Malgré la procédure judiciaire engagée par la CFE-CGC, le calendrier électoral est maintenu. Les salariés pourront donc voter normalement afin de désigner leurs représentants.

C'est une bonne nouvelle pour la démocratie sociale à l'AFP.

Depuis plusieurs semaines, certains ont tenté de remettre en cause un protocole électoral pourtant signé par quatre organisations syndicales : la CGT, le SNJ, SUD et FO. Cet accord bénéficiait de la double majorité requise et sécurisait donc le processus électoral.

Pourtant, plusieurs semaines après sa signature, la CFE-CGC a décidé d'engager seule une procédure judiciaire contestant l'ensemble du processus, au motif notamment d'un prétendu manque de loyauté dans les échanges ayant conduit à la négociation du protocole.

Cette démarche interroge. À l'issue de la réunion de négociation organisée en juillet, aucune organisation syndicale n'avait demandé de nouvelle réunion. Aucune n'avait indiqué manquer d'informations. Aucune n'avait fait état d'un problème empêchant la conclusion de la négociation.

- Main tendue refusée -

A la rentrée, dès que l'existence de cette procédure a été connue, la CGT et le SNJ ont pourtant fait le choix de rechercher une solution.

Nous avons accepté de rouvrir les discussions alors même qu'un accord valable existait déjà. Nous avons participé à trois nouvelles réunions de négociation (pour un total donc de quatre réunions sur le protocole électoral, du jamais vu à l'AFP !). Nous avons examiné une à une toutes les remarques formulées par les différentes organisations syndicales.

Pour sortir de l'impasse, la CGT et le SNJ ont accepté de prendre en compte pratiquement toutes les demandes formulées par la CFE-CGC, puis reprises par les syndicats SUD et FO.

Nous avons même accepté de céder un siège du collège journalistes au profit du collège cadres, une solution qui n'allait pas forcément dans l'intérêt de nos organisations mais que nous avons fait dans un souci d'apaisement.

Nous avons accepté de revoir les règles de répartition par collège électoral concernant les alternants. Nous avons accepté diverses modifications techniques. Nous avons accepté de

revoir des équilibres qui avaient pourtant été négociés et validés plusieurs semaines auparavant.

En résumé, ceux qui estimaient que le protocole devait être modifié ont obtenu satisfaction sur la quasi-totalité de leurs demandes. Et pourtant, aucun accord n'a été trouvé. Pourquoi ?

Non pas parce qu'il subsistait un désaccord majeur sur le contenu du protocole électoral.

Non pas parce que les organisations syndicales manquaient de temps pour négocier.

Non pas parce que des informations leur auraient été refusées.

Le principal point de blocage est devenu la prise en charge des quelque 4.800 euros de frais de justice engagés par la CFE-CGC dans le cadre de sa procédure. La direction a refusé cette demande.

La CGT et le SNJ également car nous considérons qu'une organisation qui décide seule d'engager une action en justice doit en assumer les conséquences financières. Il n'y avait aucune raison de faire supporter ce coût à l'entreprise ou aux autres organisations syndicales.

- Chaque organisation prendra ses responsabilités -

Il est donc incompréhensible de mettre en danger des élections concernant l'ensemble des salariés alors que les désaccords de fond avaient été réglés. Cette situation l'est d'autant plus qu'une remise à plat du processus électoral, qui pourrait être ordonnée si la justice tranchait toutefois en faveur de la CFE-CGC, aurait un coût sans commune mesure pour l'AFP, estimé à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Il est tout aussi difficile de comprendre la position de SUD et de FO. Ces organisations soutenaient finalement la solution de compromis élaborée au fil des réunions mais ont choisi de ne pas la signer en l'absence d'accord de la CFE-CGC, alors même que celle-ci refusait le compromis pour des raisons essentiellement liées à la question des frais de justice.

Le paradoxe est donc total : ceux qui réclamaient depuis des semaines une renégociation du protocole ont obtenu quasiment tout ce qu'ils demandaient. Pourtant, ils ont refusé le compromis final.

Les salariés apprécieront.

Aujourd'hui, les élections auront bien lieu du 9 au 16 octobre. La CGT et le SNJ s'en félicitent. Si certains décident désormais de poursuivre leur contestation devant le tribunal judiciaire de Paris, chacun devra assumer ses choix devant les salariés.

La CGT et le SNJ ont fait le choix de la responsabilité afin que les salariés puissent voter dans les délais prévus. D'autres ont préféré entretenir l'incertitude alors même qu'une solution existait.

Du 9 au 16 octobre, les salariés de l'AFP pourront choisir leurs représentants. C'est une victoire du dialogue et du bon sens.

Les syndicats CGT et SNJ - 16 septembre 2026